

N° de client _____

N° de compte _____

Je soussigné(e), _____ Prénom _____ Deuxième prénom _____ Nom de famille déclare solennellement que

1. je suis le titulaire du CRI, FRV ou FRRI de Terre-Neuve-et-Labrador susmentionné;
2. j'ai résidé à l'extérieur du Canada depuis au moins deux années civiles consécutives;
3. je réside à l'extérieur du Canada en date des présentes; et
4. je fais cette déclaration solennelle en la croyant en mon âme et conscience véridique et en sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment.

Signature du titulaireDéclaré devant moi, à _____ nom de la ville, _____ nom de la province/de l'État/du territoire,
_____ nom du pays le _____ AAAA/MM/JJ.**Lorsqu'une déclaration est fautive sur un point essentiel, la personne ayant délibérément fait cette fautive déclaration est considérée comme étant coupable d'une infraction.**_____
Prénom Deuxième prénom Nom de famille
Nom du témoin_____
type de témoin
Type de témoin*_____
Signature du témoin

Sceau ou timbre du témoin, s'il y a lieu**

*** Type de témoin :**

Le témoin doit être l'une des personnes suivantes :

- a. un juge;
- b. un juge d'une cour provinciale;
- c. un fonctionnaire judiciaire;
- d. un commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à faire prêter serment;
- e. un notaire;
- f. un maire d'une ville, d'un village, d'un canton ou d'une autre municipalité;
- g. un agent des services diplomatiques ou consulaires de la Couronne, y compris un ambassadeur, envoyé, ministre, chargé d'affaires, conseiller, secrétaire, attaché, consul général, consul, vice-consul, proconsul, agent consulaire, consul général intérimaire, consul intérimaire, vice-consul intérimaire, agent consulaire intérimaire;
- h. un agent des services diplomatiques, consulaires ou représentatifs du Canada, y compris, outre les agents diplomatiques et consulaires mentionnés à l'alinéa g), un haut-commissaire, délégué permanent, haut-commissaire intérimaire, délégué permanent intérimaire, conseiller, secrétaire;
- i. un délégué commercial du gouvernement du Canada ou un délégué commercial adjoint du gouvernement du Canada; ou
- j. un officier à temps plein des Forces armées canadiennes (le grade et l'unité de l'officier doivent être indiqués après le nom de l'officier).

**** Sceau ou timbre du témoin :**

- a. dans le cas d'un notaire, son sceau officiel;
- b. dans le cas du maire d'une ville, d'un village, d'un canton ou d'une autre municipalité, le sceau de son entité;
- c. dans le cas d'une personne mentionnée aux alinéas g), h) ou i) dans la liste « Type de témoin » ci-dessus, le sceau ou le timbre de son bureau ou du bureau auquel elle est rattachée.